

## Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

Le directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises

> Monsieur Sébastien DELAVOUX Animateur du collectif SDIS CGT 263 rue de Paris Case 547 93515 MONTREUIL Cedex

Paris, le Réf. DGSC GC [225/28

19 SEP. 2025

Monsieur,

Vous m'avez sollicité pour obtenir des informations sur le pacte capacitaire feux de forêt pour les services d'incendie et de secours.

La saison des feux de forêts 2022 a effectivement démontré que l'ensemble du territoire national pouvait être touché par des feux d'une très grande intensité. Pour faire face aux conséquences du changement climatique et à l'évolution des incendies, le Président de la République a annoncé, le 28 octobre 2022, la mise à disposition des services d'incendie et de secours, d'une enveloppe de 150 millions d'euros dans le cadre des pactes capacitaires feux de forêt.

Sur les 1083 engins attendus au terme du projet FDF, plus de 300 engins de lutte contre les feux de forêt ont été livrés dans les SIS entre l'été 2024 et l'été 2025. La typologie des engins livrés se détaille ainsi :

	Delta 2024/2025
CCFS	40
CCFM	141
AMSEC (CCFM)	19
VLRH	104
Autres (DIH, soutien)	5
Total	309

Les dates prévisionnelles de livraisons 2026 et 2027 nous seront communiquées par les fournisseurs dans le courant du second semestre 2025.

Votre questionnement sur la tarification des fournisseurs dans le cadre du pacte capacitaire a fait l'objet d'une communication conjointe DGSCGC – DEPAFI – UGAP en septembre 2023 à destination des SIS.

En effet, le marché européen des véhicules de lutte contre l'incendie connaît une augmentation significative et continue depuis 2021 (+ 30 % en moyenne) et de nouvelles exigences réglementaires européennes applicables depuis septembre 2022 participent à cette hausse.

De plus, les spécificités techniques des véhicules inscrites dans les référentiels nationaux du pacte capacitaire correspondent à des standards qualitatifs élevés auxquels ne souscrivaient pas systématiquement les SIS lors de leurs achats, bien souvent pour des motifs budgétaires. En outre, l'ensemble de l'armement en matériel est volontairement intégré dans le prix du véhicule et représente environ 5 % du prix d'achat.

Ces choix novateurs permettront d'accroître l'interopérabilité des moyens mis à disposition des colonnes de renfort nationales, d'améliorer la sécurité des personnels et d'assurer une performance achat "qualité/coût/délai" optimale sur cette opération collective, inédite et d'envergure.

L'ensemble des véhicules proposés bénéficie de tarifs compétitifs, obtenus grâce aux leviers de la mutualisation et de la standardisation.

Ainsi, malgré la hausse des coûts des véhicules, le pacte capacitaire a permis d'atteindre les prix réduits par rapport à l'année 2022, en économisant plusieurs dizaines de milliers d'euros sur chaque CCF grâce à la massification de l'achat. Cette massification a été intégrée dans les nouveaux marchés passés en 2024 par l'UGAP avec ses fournisseurs grâce à la visibilité de commandes sur plusieurs années.

Au-delà de l'aspect purement financier, je rappelle que les spécificités inscrites dans les référentiels techniques du pacte capacitaire correspondent à des standards élevés. Les chiffrages effectués par les industriels respectent cette exigence, ces derniers ayant proposé des choix techniques qualitatifs. A titre illustratif, les CCFS seront équipés d'une protection thermique renforcée des organes vulnérables, au niveau de ce qui est demandé par les SIS les plus expérimentés et exigeants en termes de sécurité, suite aux retours d'expérience des précédentes opérations de lutte contre les feux de forêts.

Le nombre de véhicules de la flotte nationale fait l'objet d'indicateurs de suivi, et les CCF « pacte capacitaire FDF » disposent d'un indicateur dédié. Ces éléments statistiques sont consultables dans la plaquette éditée annuellement par la DGSCGC.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Bren cordialement